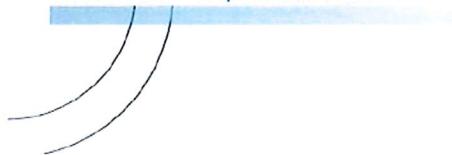


# Ville de Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



## DÉCISION DU MAIRE

### ACQUISITION DE 10 CHALETS EN BOIS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles L.1111-3, L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n°0068-2022 en date du 25 novembre 2024, rendue exécutoire le 16 décembre 2022, délégant à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quelle que soit la variation qu'ils entraînent par rapport au montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** que l'organisation du Marché de Noël implique la mise en place de chalets permettant l'accueil des exposants et du public ;

**CONSIDÉRANT** que le devis de l'entreprise DISTRICO-GROUPE AGRIAL pour l'achat de dix chalets en bois correspondent aux critères recherchés ;

#### Le Maire décide

**Article 1 :** Il est procédé à l'acquisition de dix chalet en bois destiné au Marché de Noël 2025 ;

**Article 2 :** L'achat est passé auprès de DISTRICO-GROUPE AGRIAL, sur la base du devis daté du 06/11/2025, pour un montant de 32 000 TTC,

Fait à Pont-Audemer, le 21 novembre 2025

Le Maire

Alexis DARMOIS

